



JEUNES DE MACON SPORTS

PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DES COMPTES FINANCIERS

Saison 2019 - 2020

(du 01/09/2019 au 31/08/2020)

Le 29 octobre 2020, en présence de M. Pierre CHATAGNIER, président de l'Association, et d'autres membres du Bureau, M. Michel GANDRÉ, trésorier, m'a présenté l'ensemble des documents comptables dont il a la charge et plus spécialement :

- la liste des recettes et des dépenses,
- le dossier des pièces comptables,
- les éléments des salaires et des charges sociales,
- les relevés bancaires et la caisse en espèces.

Les sondages auxquels j'ai procédé m'ont permis de constater que les dépenses et les recettes ont été reportées de manière la plus exacte et que la comptabilité est tenue correctement.

Puis j'ai examiné les relevés des comptes ouverts auprès du Crédit Mutuel et j'ai vérifié également le solde de la caisse.

Je note que, malgré une demi-saison d'activités due aux consignes sanitaires découlant du Covid-19 :

- que les cotisations des adhérents, même avec une légère baisse des effectifs, représentent la moitié des recettes,
- que l'Association a cherché à fidéliser ses adhérents, en reportant une partie de leur cotisation sur la saison suivante,
- que les subventions représentent le quart des recettes,
- que l'Association a sollicité un Comité d'Établissement et a obtenu un don substantiel, ce qui lui a permis d'acquérir un nouveau matériel de gymnastique,
- que l'avoir de l'Association (environ 34 500 €) lui permet d'avoir une trésorerie couvrant un peu plus d'une année de fonctionnement d'un exercice normal.

Les résultats dudit exercice se résument comme suit :

Total des dépenses : 20 901,23 €

Total des recettes : 22 869,25 €

Excédent de l'exercice : **1 968,02 €**

J'atteste qu'au 31 août 2020, à la clôture de l'exercice 2019 / 2020, l'Association Jeunes de Mâcon Sports disposait d'un avoir de : **34 521,44 €**.

En l'état, je peux qualifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Je propose à l'Assemblée Générale d'approuver les résultats dudit exercice.

Le Vérificateur aux Comptes,

Jacques BOURSIER